



chemin de servitude entre moi et autre voisins

Par **jean57**, le **04/07/2012** à **00:40**

bonjour, voila mes soucis a ce jour, quand j ai acheter ma maison il y avait un chemin de servitude pour le voisin de derriere , ensuite la maison a etait vendu , et le nouveau proprietaire c est fait un autre accès ., ce chemins est profitable a mon autre voisin. En sachant que normalement 70 pour cent m appartient , celui ci ce permet de metre son barbecue et n a pas de passage a faire sur celui ci car il a un accès direct, je me demande a qui appartiens ce chemins et si je peux le fermer . De plus ce voisin qui est recent , en sachant que la maison etait pas habiter avant, a decider d allumer sa cheminee qui depuis , du fait quelle est plus basse que ma maison me rejette tout ces gaz (co2) dans ma maison , je me suis jamais plaint car elle etait jamais allumer et j amairerait savoir avant q elle est la distance de separation de la cheminee vis a vis de la loi et la hauteur a respecter en sachant que mon habitaion fait au moins 7 metre de+ que la sienne et que sa cheminee donne directement sur les chambre du haut. svp j attens votre reponse en vous remercient d avance